



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service des ressources humaines**

N° **110**/2024/SRH
Affaire suivie par :
Amanda BIERNACZYK
Tél. : +681 72 27 27 Poste 1612
Mél : amanda.biernaczyk@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Wallis, le **02 MAI 2024**

NOTE

à l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de service

Objet : Autorisations d'absences exceptionnelles pour l'année 2024

PJ : Arrêté n°2023-834 du 26 décembre 2023 fixant les jours fériés, chômés et payés au cours de l'année 2024

J'ai l'honneur de vous informer qu'une autorisation d'absence exceptionnelle est accordée à l'ensemble des agents des services de l'administration supérieure et des services rattachés pour les jours suivants :

- Vendredi 10 mai 2024 (Lendemain de l'Ascension);
- Vendredi 16 août 2024 (Lendemain de l'Assomption) ;
- Mardi 24 décembre 2024 à partir de 12h00 (Veille de Noël) ;
- Mardi 31 décembre 2024 à partir de 12h00 (Veille du Jour de l'an).

Toutefois, je vous demande de prévoir une permanence dans les services où cela est nécessaire.

Les agents qui sont tenus d'assurer une permanence pour le service ont droit à une récupération.



**Le Préfet, Administrateur Supérieur
des Îles Wallis et Futuna**

Blaise GOURTAY